

du présent Acte seront défrayés à même les Droits consolidés des Douanes.

Et qu'il soit statué. Que toutes personnes naturalisées par aucun Acte ou Ordonnance de la Législature ou de l'autorité législative propre d'aucune des possessions anglaises de l'Asie, Afrique ou Amérique, et toutes personnes autorisées par et en vertu d'aucun tel Acte ou Ordonnance à avoir des parts dans la marine anglaise, seront réputées, en prêtant serment d'allégeance à S. M., ses Héritiers et successeurs, être duement qualifiées à être armateurs ou co-armateurs de vaisseaux anglais enregistrés, nonobstant aucunes choses contenues dans le dit Acte précité pour l'enregistrement des vaisseaux anglais à ce contraires en aucune manière.

Et qu'il soit statué. Que la déclaration suivante sera substituée à celle requise, par le dit Acte, de l'armateur ou des armateurs d'aucun vaisseau avant l'enregistrement d'icelui: (suit la déclaration.)

Et qu'il soit statué. Que bien, par le dit Acte précité pour l'enregistrement des vaisseaux Anglais, il soit statué que, dans le cas qu'aucun vaisseau, qui n'est pas duement enregistré, exerce aucun des privilèges d'un vaisseau anglais, tel vaisseau sera confisqué, néanmoins tous bateaux ou vaisseaux qui jaugeront moins de cinquante tonneaux, et qui seront entièrement montés et équipés par des sujets Anglais, quoiqu'ils ne soient pas enregistrés comme vaisseaux Anglais, seront réputés être vaisseaux Anglais dans toute navigation sur les rivières et le long des côtes du Royaume-Uni ou des possessions Anglaises d'outre-mer, et ne pourront naviguer sur la mer, excepté dans les limites des gouvernements respectifs des Colonies dans lesquelles les armateurs actifs de tels vaisseaux résident respectivement; et que tous bateaux ou vaisseaux entièrement montés et équipés par des sujets anglais et qui ne jaugeront pas plus de trente tonneaux, qui n'auront pas un pont entier ou fixe, et seront employés uniquement à la pêche sur les côtes et rives de Terre-Neuve, et des lieux adjacents, ou sur les côtes et rives des provinces de Canada, Nouvelle Ecosse ou Nouveau Brunswick, adjacentes au golfe du fleuve St. Laurent, ou au Nord du Cap de Carro, ou des lies dans les limites d'iceux, ou au commerce côtier dans les dites limites, seront réputés être bateaux ou vaisseaux anglais, quoique non enregistrés, tous le temps que tels bateaux ou vaisseaux ne seront qu'ainsi employés.

Et qu'il soit statué. Qu'aucune des clauses contenues au présent Acte ne sera interprétée en aucune manière comme changeant ou rappelant un Acte de la 37e George III, et intitulé: "Acte pour régler le Commerce entre les Possessions Anglaises dans l'Inde et les vaisseaux des nations en Amitié avec S. M." ou comme rappelant ou changeant un Acte passé dans la session du Parlement tenue dans les 1e et 4e années du règne de Sa présente Majesté, et intitulé: Acte ultérieur pour régler le Commerce des vaisseaux construits et commercant dans les limites de la Charte de la Compagnie des Indes Orientales.

Et qu'il soit statué. Que cet Acte commencera à être opération le premier jour de Janvier, 1849.

Et qu'il soit statué. Que cet Acte pourra être amendé ou appelé par aucun Acte qui pourrait être passé dans la présente session du Parlement.

(Mélanges.)

Correspondance.

Messire B... St-François, Isid d'Orléans 1er. 2d. semestre. M. St. Charles.—6 mois, journaux expédiés. L. Isidoro B... Daschambault, Lettre reçue.—2d. semestre. P. G. Rivière du Loup.—Lettre reçue. Journaux expédiés pour les 5 abonnés. F... écr. St. Denis.—6 mois; journaux expéd. à. Votre abonnement date du 15 Nov. L. M... écr. Ste. Marie.—12 mois, journaux expédiés. Messire P... Montréal.—6 mois, journaux expédiés. B. F... Ste Anne.—Lettre et argent reçus (5 piastres); journaux expédiés pour les 4 abonnés. Comme vous, nous attribuons cet encouragement à la modicité du prix d'abonnement.—Merci de vos efforts pour nous.

ACTES OFFICIELS.

COMMISSAIRES DE PETITES CAUSES. Ste. Arène de Kakoua.—MM. Alexis Morin, Elic Martin, Louis Demeule St. Antoine de l'Isle aux Grues, MM.

Antoine Lavoie et Gatien Lachonie, pour être conseillers municipaux de la dite paroisse.

Débetures Provinciales.

Bureau du Receveur-Général, 24 Novembre 1848. Montant des Débetures Provinciales payables avec intérêt sous 12 mois de leur date, à 0 par 100. Montant déjà émis, £177,100 0 0. Do pour la semaine expirée ce jour..... 3,167 10 0. TOTAL: £180,267 10 0. Reçues en paiement de droits depuis le 17 juillet 1848, 99,815 0 0. Montant en circulation £80,452 0 0. L. M. VIGER, Rec.-Gén.

Certifié, (Signé) Jos. CARY, Dép. Insp.-Géné.

Institut Canadien DE QUÉBEC.

INAUGURATION des cours de lectures que cette institution doit offrir au public dans le cours de cet hiver.

Il sera prononcé, SAMEDI, le 2 de Décembre prochain, en la salle des séances de l'ancienne Chambre d'Assemblée, Hôtel du Parlement, à SEPT HEURES ET DEMIE précises P. M., UN DISCOURS D'INAUGURATION, PAR

MARC-AURELE FLAMONDON, EGR. Président de l'Institut. Les membres de l'Institut et le public en général sont respectueusement invités à y assister. Les portes seront ouvertes à SEPT heures. Par ordre du Comité, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, I. C. Q. Québec, 24 novembre 1848.

SOCIÉTÉ DE DISCUSSION DE QUÉBEC.

L'ÉLECTION des officiers de cette société pour le prochain semestre, aura lieu MARDI, le 29 du courant, à SIX heures et demie précises, à l'école de M. Chs. Dion, rue St. Vallier. Les membres sont priés de s'y trouver. Jour des séances: Tous les MARDIS. Par ordre, J. B. MARTEL, Sect. S. D. Q. Québec, 24 novembre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC.

Les séances régulières de Discussion recommenceront Mercredi prochain, le 29 courant, à 7 heures du soir. Comptant sur la bienveillance des messieurs auxquels il s'est adressé, l'Institut espère pouvoir entretenir ses membres et les citoyens de cette ville de "Lectures et de Cours" réguliers pendant les longues soirées de l'hiver. Par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Arch. I. C. Q. Québec, 24 novembre, 1848.

SOCIÉTÉ DE DISCUSSION DE QUÉBEC.

Les membres sont informés que les séances hebdomadaires de cette société s'ouvriront MARDI prochain, le 21 du courant, à six heures et demie précises, dans l'école de M. Chs. Dion, rue St. Vallier, et qu'elles auront lieu régulièrement tous les MARDIS, au même lieu et à la même heure. J. B. MARTEL, Secrétaire. S. D. Q. Québec, 20 novembre, 1848.

Hardes faites, &c.

Rue P. V. BOUCHARD, Rue Sous-le-fort QUÉBEC. Sous-le-fort Basse-Ville. OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de HARDES FAITES, telle que Blouses, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, etc., etc., une quantité de Valises et de Porte-Manteaux, etc. —Aussi.— Un assortiment varié de draps fins et superfins pour redingottes et pour manteaux, casimires; papiers de vestes, casques, casquettes en pelletteries gants, mitaines, etc.

—Aussi.— 600 paires de souliers d'original unis et brochés. 1000 Meules de Carquette, etc. Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent comptant, Québec, 20 novembre 1848.

VINS & CHAMPAGNE.

LES SOUSSIGNÉS VIENNENT de recevoir tria Bordeaux et New-York, SOIXANTE PANIERS Vins de la Champagne, de la célèbre maison B. & S. IRROY, Mareuil-sur-Ay, département de la Marne, comprennent les espèces suivantes:

MONTHELON, VILLEDOMMANGE, MAREUIL, VERZENAY, SILLERY, GRAND MOUSSEUX.

—Aussi.— MEDOC, ST. ESTAFÉ et ST. JULIEN. J. & O. Crémazie, 12, Rue la Fabrique. Québec, 17 novembre, 1848.

ALEXANDRE LANGOINARD dit SENTERRE, quitta la Rivière-Ouelle, il y a près de 20 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, urdites renseignements intéressants du soussigné, à la Rivière-Ouelle. C. H. TETU, 20 septembre 1848.

Librairie

En Gros et en Détail.

Instruments

de Musique.

Imagerie

Religieuse, Historique et Profane.

Papeterie

En Gros et en détail.

MAISON CREMAZIE,

12 Rue la Fabrique, Haute-Ville, QUÉBEC.

Importation directe DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'ANGLETERRE, D'ALLEMAGNE, ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

12 Rue la Fabrique, Haute-Ville, QUÉBEC.

DERNIERE IMPORTATION DE L'AUTOMNE.

RÉCITS des temps mérovingiens, par Thierry, 2 vols. in-12. 12s-6d. ÉTUDES sur l'Antiquité, par P. de Chasles, 1 vol. in-12. 6s-6d. ROBERT BURNS, poésies complètes, traduites par Léon de Wailly. in-12, 6s-6d. L'IRLANDE, son origine, son histoire et sa situation présente, par H. de Charvannes, in-8vo. 5s-6d. CHARLES VI, les Armagnacs et les Bourguignons, par Todièrre, in-8vo. 5s-6d. HISTOIRE de la Révolution Française, par Ponjoulat, 2 vols. in-8vo. 11s. DU SYMBOLISME, dans les églises du moyen-âge, par Bourassé, in-8vo. 5s-6d. ABRÉGÉ de Géographie, par Adrien Balbi, 1 vol. in-8vo, doubles colonnes, de 1,364 pages, orné de 24 cartes. 30s. CERVANTES. Don Quichotte, traduction nouvelle, revue et corrigée, 2 in-8vo., richement reliés, illustrés par Grandville. 20s. BUFFON. Œuvres choisies, in-8vo. illustrées, par Werner. 10s. COOPER. A bord et à Terre, traduit par Defaucoupret, in-vo. 10s.

LETTRES écrites à un provincial, par Blaise Pascal, in-12, 6s-6d. LAROCHEFOUCAULD, réflexions, sentences et maximes, suivies d'un examen critique, par Aimé Martin et des Œuvres choisies de Vauvenargues, in-12, 5s. HUGO, H n d'Islande, in-12, 6s-6d. ALEX. DUMAS, Gaule et France, in-12, 6s-6d. CRÉTINEAU JOLY, histoire de la Compagnie de Jésus, 6 vols. in-12, 35s. CRÉTINEAU JOLY, histoire de la Vendée militaire, 4 vols. in-12, 25s. LES SAINTS ÉVANGILES illustrés par Fragonard, 1 vol. grand in-vo. doré sur tranches, 35s. HENRI MONNIER, Scènes populaires, 2 vols. in-12, 12s-6d. De l'ALLEMAGNE, par de Staël, in-12, 6s-6d. COOPER. L'Espion, traduit par le même, in-8vo. 8s-9d. BIOGRAPHIE des Contemporains illustres, par un Homme de bien, 10 vols. in-18 avec Portraits, 60s. SAINTINE, Piccola, 1 vol. in-12, 3s-9d. HOFFMAN. Contes nocturnes, in-12, 6s-6d. EYRIÈS. Histoire des naufrages, 3 vols. in-12, 10s. HISTOIRE GÉNÉRALE de l'Église, par Henrion, 13 vols. in-8vo. 10s.

—Aussi.— Un assortiment de Livres de fonds, consistant en livres de Prières, de Théologie, Liturgie, etc., etc. Tous les ouvrages ci-dessus sont solidement reliés en basane de couleur gaufrée.

Table with 4 columns: VINS, ARTICLES DE GOUT, BOITES à OUVRAGE, JOUETS D'ENFANTS. Includes sub-headers like 'de la Champagne et de BORDEAUX', 'En Papier maché, Albatre, etc.', 'En bois de Rose, ETC., ETC.', 'En Gros et en Détail, ETC.'

COMITE DE SECOURS.

TOUTES personnes tenant des billets pour PREMIUM, sont par le présent informées, qu'à défaut par elles de se conformer aux conditions contenues, es-dits billets d'ici au PREMIER DECEMBRE prochain, iceux dits billets seront nuls et de nul effet. L. G. BAILLARGE, Président. OI. ROBITAILLE, Secrétaire. Québec, 30 octobre, 1848.

BONS DES INCENDIES DE QUÉBEC.

Bureau du receveur général, Montréal, 16 octobre 1848. LES possesseurs des BONS DES INCENDIES DE QUÉBEC sont par le présent notifiés que les six mois d'intérêt respectif sur ces bons deviennent dus le 20 Octobre courant et le premier décembre prochain, et qu'ils seront payables soit à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord à Québec, (pendant les deux mois à compter de chacune des dates susdites), soit à ce Bureau comme il conviendra aux porteurs de ces bons. J. M. VIGER, Receveur Général.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois. Bains Français de Chiendent, pour tapis. Parfumerie de Lubin. Broses à Laine, françaises. Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITE comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec. J. & O. CREMAZIE, Rue la Fabrique, No 12. Québec, 28 juin 1848.

BUREAU DU PRET AUX INCENDIES.

Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848. VIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débetures du Gouvernement livrés aux Incendies, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembre prochain. Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quoi le Cassier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au soussigné et les parties retiendront l'autre jusqu'à ce que leurs reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général. FELIX GLACKEMEYER.

ETOFFE DU PAYS,

DE LA Manufacture de Cobourg, H.-C. LES soussignés, ayant contracté avec la grande manufacture de Cobourg, (H.-C.) pour toute l'étoffe que cet établissement manufacturera cet automne, préviennent leurs pratiqués et le public, qu'ils ont en main un assortiment très considérable de cette étoffe, de toutes les couleurs et de toutes les qualités, et qu'ils la vendent en gros et en détail à des prix très-réduits. En outre leur assortiment général de draps, casimires, patrons de veste, etc., etc., etc. Aussi, 39 quarts d'aloze, de la meilleure qualité. A. HAMEL ET FRERE, Québec, 10 novembre 1848.

de Berthier. DISTRICT DE MONTRÉAL.

CETTE Institution est maintenant ouverte aux Éléves, sous des Clercs de St. Viateur. On y enseignera sur un plan très-méthodique les matières suivantes: La doctrine chrétienne, la lecture française et anglaise, l'arithmétique, les éléments et la syntaxe des deux langues, l'histoire sainte et l'histoire profane (celle-ci renferme l'histoire du Canada), l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, etc., la géographie, la géométrie, la trigonométrie, l'algèbre, le dessin linéaire, la tenue des livres, le tout dans les deux langues.

L'exigence du local ne permet pas, pour cette année, d'enseigner plus de 60 élèves d'instruction, mais l'an prochain l'établissement sera sur le même pied que les collèges de cette province. CONDITIONS: Logement et enseignement 5s. par mois, car tous les élèves étrangers à la paroisse, coucheront à l'Académie. Enseignement 2s. 6d. PROFESSEURS: A. Fayard, catéchiste formé, directeur. L. G. Langlois, catéchistes mineurs. L. Vadeboncoeur, J. Gardener, professeur d'Anglais. N. B. Cet établissement est sous la surveillance et le patronage du révé. Messire Gagnon, archiprêtre et curé de la dite paroisse. Berthier, 8 novembre 1848.

MELANGES RELIGIEUX.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: \$4 par année. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.

Mr. Molt

est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph, No. 11.

Dr. GIROUX, APOTHAICIRE,

à transporté son établissement au No. 2, Rue La Fabrique. vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU, Près du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

BATEAUX-A-VAPEUR DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux à-vapeur le QUÉBEC et le JOHN LA MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTRÉAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s. sur le pont, 5s. Québec, 26 mai. 1848. J. WILSON

ASSOCIATION POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'étude de Mre. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Basse-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent: N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M. à cinq heures J. B. A. CHARTIER, Secrétaire. Québec, 17 juillet 1848.

PROMAGE DE CRUYERES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le John & Elconore de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité. J. & O. CREMAZIE, Rue la Fabrique, No. Québec, 16 juin 1848.

ASSORTIMENT NOUVEAU ET ÉTENDU DE Marchandises d'automne et d'hiver. IMMENSE REDUCTION DANS LES PRIX. VENDANT POSITIVEMENT AU PRIX COUTANT POUR DE L'ARGENT COMPTANT.

B. MEEHAN,

NO. 5, RUE ST. JEAN.

REÇOIT actuellement son Fond d'Automne de Marchandises de Londres, d'Ecosse et de Manchester, consistant en un Assortiment étendu de draps de Flûte, Tweed, Dastings, patrons de Vestes, Flanelles, Tartans, Châles de Tartan, Drap d'Orléans, Cobourgs, Mérois français et anglais, Poil de chevre, Lainages, Gants, Indiennes, Coton jaune, Shirts blancs et colorés, Rubans, Lacets, etc., etc. —Aussi.— Il a acheté un Fond de Banqueroute des Marchandises les plus nouvelles et les plus recherchées, comprenant un Assortiment des plus variés et des meilleurs de Marchandises de goût qu'on puisse trouver dans la ville, le tout devant être vendu à un prix beaucoup moindre que le prix coûtant. Québec 20 Septembre.